

Bruxelles, le 29 septembre 2017
(OR. en)

12671/17

FREMP 99
JAI 847
COHOM 103
POLGEN 125
AUDIO 103
DIGIT 196

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	12112/17
Objet:	Document officiel de la présidence à l'intention du Conseil des affaires générales du 17 octobre 2017 - Dialogue annuel sur l'État de droit

Les délégations trouveront en annexe le document officiel élaboré par la présidence en vue de la discussion que le Conseil des affaires générales tiendra le 17 octobre 2017.



Conseil des affaires générales, 17 octobre 2017

Dialogue sur l'État de droit

Document officiel de la présidence estonienne

"Pluralisme des médias et État de droit à l'ère numérique"

Introduction

Les conclusions du Conseil et des États membres de décembre 2014 sur la garantie du respect de l'État de droit **établissent la tenue d'un dialogue annuel sur l'État de droit** au sein du Conseil des affaires générales.

Le **premier** dialogue au sein du Conseil des affaires générales a eu lieu le 17 novembre 2015 sous présidence luxembourgeoise et le **second** s'est tenu le 24 mai 2016 sous présidence néerlandaise.

L'évaluation de l'expérience, que la présidence slovaque a effectuée au sein du Conseil des affaires générales le 15 novembre 2016, a confirmé que les États membres souhaitent poursuivre et renforcer le dialogue.





Troisième dialogue sur l'État de droit

La liberté et le pluralisme des médias sont des conditions préalables et des garanties essentielles au bon fonctionnement des démocraties. La liberté d'expression ainsi que la liberté et le pluralisme des médias sont inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'UE et sont au cœur des valeurs démocratiques fondamentales sur lesquelles repose l'Union européenne.

Dans le cadre du suivi et de l'approfondissement du colloque annuel sur les droits fondamentaux que la Commission européenne a consacré en 2016 au pluralisme des médias et à la démocratie, la présidence souhaite inviter les ministres à se pencher sur les **difficultés spécifiques auxquelles se heurtent le pluralisme des médias et l'État de droit à l'ère numérique**.





L'ouverture des plateformes numériques et de l'Internet contribuent à une démocratie participative, transparente et efficace. Or, dans le même temps, dans ce nouvel environnement convergent des médias, l'ère numérique a également renforcé les menaces pesant sur les **droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit**, la prolifération de récits inexacts et mensongers sur les réseaux sociaux et l'Internet étant susceptible de nuire à la confiance dans les médias et à la qualité du débat politique sur des questions essentielles pour les sociétés démocratiques. La désinformation numérique à grande échelle peut saper les fondements des démocraties, à savoir l'engagement politique de citoyens bien informés. La perte de confiance dans les médias met également en péril leur capacité à remplir leur rôle, qui consiste à demander des comptes aux États, à l'UE et aux acteurs privés et, partant, à contribuer au maintien de l'État de droit. À une époque où de nombreux citoyens, surtout les plus jeunes, utilisent **de plus en plus l'Internet et les réseaux sociaux** comme premières sources d'information, il est primordial, comme préalable au maintien de la confiance dans les médias, de proposer une information pluraliste, indépendante et de qualité, tout comme il importe d'être capable de distinguer les informations exactes et fiables de celles qui ne le sont pas.

Pour examiner cette question, la présidence estonienne a organisé, le 12 juillet 2017 à Bruxelles, un **séminaire informel d'experts** sur le thème du pluralisme des médias et de l'État de droit à l'ère numérique. Ce séminaire réunissait des représentants des États membres et des institutions de l'UE, de l'agence des droits fondamentaux de l'UE, du Conseil de l'Europe, des journalistes et des entreprises de médias, de la société civile et du monde universitaire. La synthèse du séminaire figure dans le document 12112/17.





Durant le séminaire, les participants ont discuté de ce que les différents acteurs – États membres, institutions de l'UE, ONG et entreprises de médias – pourraient faire pour assurer la crédibilité de l'information, la confiance dans les médias et un débat politique bien informé à l'ère numérique. On ne saurait sous-estimer l'importance de **médias pluralistes, indépendants et fiables**, garants et gardiens de la démocratie et de l'État de droit. Si la confiance dans les médias est perdue, la capacité de ceux-ci à jouer ce rôle crucial pourrait être mise à mal. Le séminaire a attiré l'attention sur le fait que si les difficultés sont multiples et qu'elles nécessitent de nouvelles approches, la censure constitue clairement une ligne rouge. Les participants ont souligné la responsabilité commune des législateurs, des journalistes, des éditeurs et des intermédiaires Internet, mais également des citoyens, en tant que consommateurs d'information. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que la législation ou l'autorégulation ne peuvent pas tout régler. L'éducation des jeunes, mais aussi des adultes, aux médias est essentielle pour permettre aux consommateurs d'information de repérer les informations fausses ou trompeuses et de comprendre quelles sont les motivations et les sources qui se cachent derrière les fausses informations.





La présidence souhaite approfondir l'examen de ces aspects dans le cadre du troisième dialogue sur l'État de droit sur la base des questions suivantes:

- Question n° 1:** Quelles sont, selon vous, les principales menaces qui pèsent sur l'État de droit, la démocratie et les droits fondamentaux à l'ère numérique et dans le nouvel environnement médiatique? Veuillez partager votre expérience sur la manière de contrer ces menaces.
- Question n° 2:** Que peuvent faire les États membres pour soutenir les journalistes, les éditeurs et les intermédiaires Internet afin de garantir un journalisme de qualité et la fiabilité des informations publiées? Veuillez indiquer les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques mises en œuvre au niveau national.
- Question n° 3:** L'éducation aux médias joue un rôle capital dans le maintien de la confiance dans les médias en permettant aux lecteurs, aux auditeurs et aux téléspectateurs de distinguer les sources d'information fiables de celles qui ne le sont pas. Quel rôle les États membres ont-ils à jouer pour que les citoyens de l'UE, quel que soit leur âge, disposent de suffisamment de compétences liées à l'éducation aux médias?

Organisation du dialogue

Après une introduction présentée par la présidence et le directeur de l'agence des droits fondamentaux de l'UE, la Commission et les États membres seront invités à échanger leurs vues sur la base des trois questions ci-dessus. À l'issue des discussions, la présidence rédigera des **conclusions de la présidence**.





En coopération avec ses trois partenaires, la présidence transmettra ses conclusions aux instances préparatoires du Conseil concernées en vue d'un examen approfondi. Un suivi complémentaire pourra être envisagé lorsque le Conseil réévaluera le dialogue sur l'État de droit, d'ici la fin 2019.

